

LE PLAN EAU MARTINIQUE POINT d'AVANCEMENT ET PERSPECTIVES

Nadine Chevassus
Directrice de Projet du Plan Eau Martinique

Jean-Luc LEFEBVRE
Chef de Projet Plan Eau Martinique



Rapport « propositions pour un plan d'actions » :

Propositions conjointes CGEDD, CGAAER et IGA qui a fait un constat extrêmement détaillé de la situation des services d'eau et d'assainissement et le bilan des interventions d'aides au coup par coup. Il a abouti à mettre en avant les objectifs à atteindre par l'intermédiaire de contrats de progrès.

Feuille de route de la Conférence environnementale de 2016 :

Point 9 de la table ronde n°3 « politique de l'eau » : Agir de façon spécifique dans les départements d'outre-mer afin d'améliorer les infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement : plan DOM pluriannuel visant à améliorer la gouvernance de l'eau dans les DOM, à y renforcer l'ingénierie, et à consolider le financement des projets.

Une demande citoyenne :

Le Plan Eau DOM répond aussi à une demande citoyenne qui s'est largement exprimée à l'occasion de l'actualisation du SDAGE de la Martinique, marquant un intérêt sur les aspects environnementaux et qualité du service rendu à un coût abordable.

Un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux :

Le SDAGE est complété par un **programme comprenant 86 mesures** dont la finalité est le retour à un bon état de nos masses d'eau.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

MARTINIQUE

Un plan d'actions basé sur 4 principes directeurs :

- ✓ Le **renforcement de la gouvernance** des collectivités compétentes en eau et assainissement.
- ✓ Le **développement des capacités** techniques et financières des services d'actions.
- ✓ La **redéfinition des priorités** techniques pour un service de qualité et durable.
- ✓ Un **meilleure intégration des politiques** d'eau potable et d'assainissement dans le développement des territoires.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

MARTINIQUE

Nos travaux ont débuté au début du **second semestre 2016** avec une séquence de consultation des acteurs (syndicats, communautés d'agglomérations, financeurs) pour élaborer un **document stratégique** qui réponde aux objectifs d'amélioration de la qualité de service attendue par les usagers.

Le 14 décembre 2016, la conférence des acteurs a **approuvé le document stratégique** et retenu une organisation **d'équipe projet** pour l'élaboration des contrats de progrès.



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Document stratégique pour la mise œuvre du plan
d'actions pour les services d'eau potable et
d'assainissement en Martinique

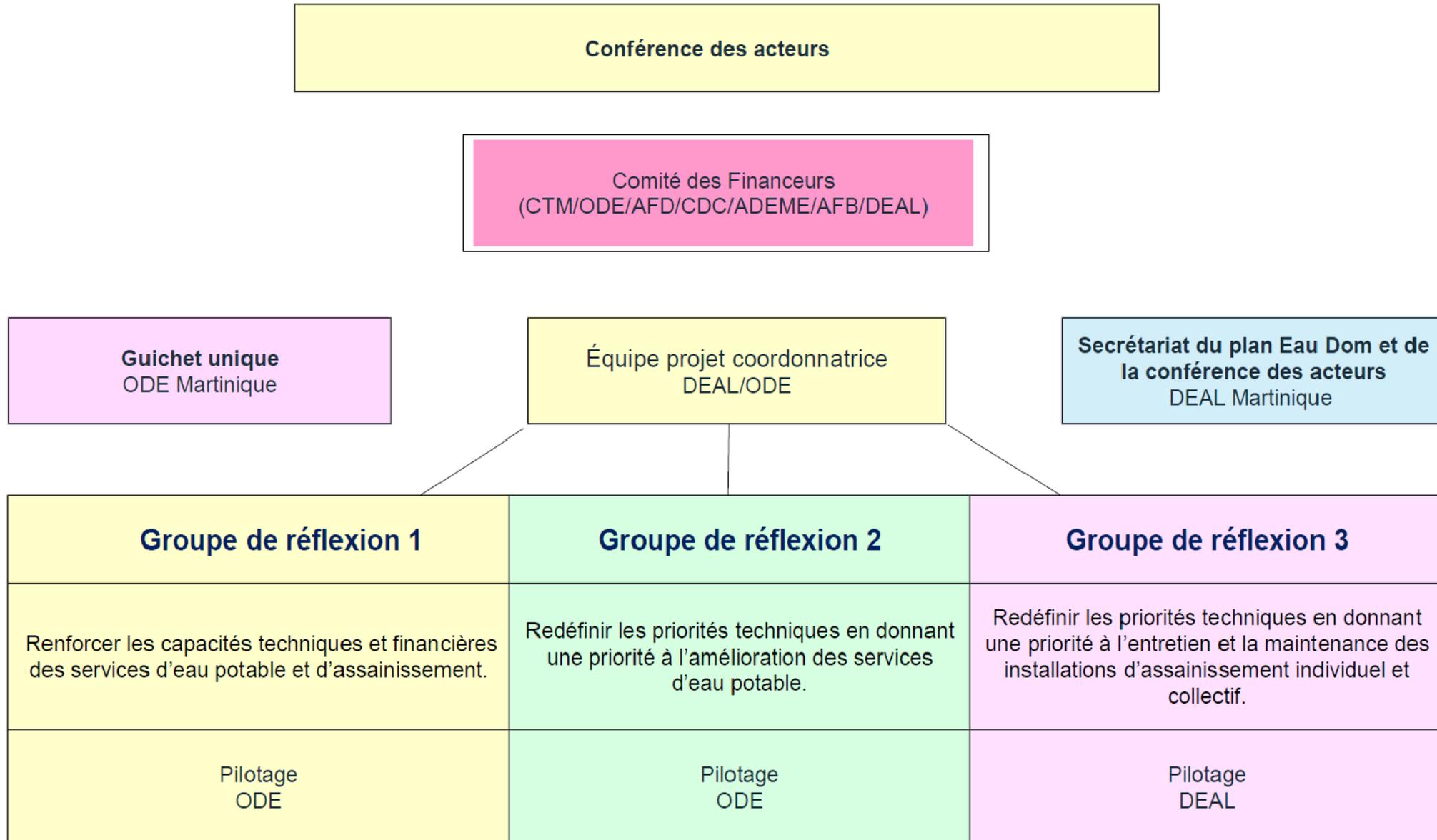
Approuvé par la conférence des acteurs du 14 décembre 2016

Adresse postale : Rue Louis Blanc - BP 647-648 - 97262 Fort de France Cedex
Tél : 05 96 39 36 00 – Télécopie : 05 96 71 40 29
E-Mail : contact-prefecture@martinique.pref.gouv.fr
Site Internet : www.martinique.pref.gouv.fr



DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
MARTINIQUE

Organisation retenue lors de la conférence des acteurs du 14 décembre 2016



Cette organisation a été mise en place, l'équipe projet travaille à la finalisation du guichet unique qui pourrait être opérationnel pour la fin de l'année 2018.

En janvier 2017, l'équipe projet, copilotée par la DEAL et l'ODE a débuté ses travaux par l'organisation d'une nouvelle **phase de réflexion** qui s'est déroulée sur 6 mois avec l'ensemble des acteurs.

Cette phase de réflexion a permis de mettre en exergue nos **points faibles et forts**, mais aussi nos **capacités à relever les différents défis** pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

Un séminaire d'une durée de 4 jours, destiné aux structures techniques et administratives des communautés d'agglomérations, a été organisé en octobre 2017 et a permis de clôturer la phase de réflexion et **déterminer le cahier des charge d'aide à la maîtrise d'ouvrage** pour la conception des contrats de progrès.



Ce séminaire a permis de mettre en exergue nos **difficultés structurelles et conjoncturelles** et définir des actions à mettre en œuvre à court et moyen terme pour **améliorer la qualité du service rendu aux usagers** :

- Actualiser nos documents de planification ;
- Mieux encadrer l'activité des fermiers ;
- Améliorer notre gestion patrimoniale ;
- Mettre en œuvre les dispositions visant à diminuer les coûts ;
- Mutualiser nos talents et nos moyens ;
- Mieux communiquer avec les usagers;
- Mettre en place une structure unique de production d'eau potable ;
- Réaliser des rencontres de concertation interservices ;
- Diminuer et maîtriser notre impact environnemental.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

MARTINIQUE

Le Contrat de Progrès est un outil au service de 3 finalités :

Mobiliser les fonds : instrument de mobilisation et de coordination des fonds mis à disposition de la Collectivité, permettant de d'établir/de conforter le dialogue entre les différents bailleurs de fonds de la Collectivité et de canaliser les fonds.

Un dialogue concerté : une contractualisation permettant à l'ensemble des acteurs locaux d'avoir la même conception des engagements et diligences nécessaires pour réaliser un véritable dialogue aboutissant à une implication réelle dans les actions définies en commun.

Un outil de financement des mesures d'accompagnement : les actions identifiées, autres que le financement des infrastructures, permettant d'améliorer la capacité des services d'eau et d'assainissement à résoudre leurs problèmes peuvent être incluses dans le périmètre du Contrat de Progrès et doivent y trouver un financement.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

MARTINIQUE

La rédaction des Contrats de Progrès :

En octobre 2017, M. le Préfet a passé un marché d'Aide à la **Maitrise d'ouvrage** avec le bureau d'étude ESPELIA, afin d'accompagner les 3 Communautés d'Agglomérations pour la rédaction de leur contrat de progrès.

A ce stade, le contrat de la CACEM, rédigé par la régie ODYSSI, est **finalisé** et vous sera **présenté** dans quelques instants par son Directeur Général.

Les contrats de progrès de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique et de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud, sont en cours d'élaboration et devraient être présentés à la Conférence des Acteurs de l'Eau probablement avant la **fin de l'année 2018**.



DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

MARTINIQUE

Les chantiers en cours :

Un Comité des Financeurs : Un groupe de travail mène actuellement des réflexions pour définir les procédures de sollicitation et d'instruction des subventions et le mode de fonctionnement du comité.

Ce comité doit pouvoir être installé avant la fin du second semestre 2018.

Un Comité de Suivi des Contrats de Progrès : Dans un souci d'optimisation de notre fonctionnement, il pourrait être judicieux que ce comité de suivi soit fusionné avec le Comité des Financeurs.

Un Guichet Unique : Des travaux sont actuellement en cours pour mettre en place un guichet unique, administré par l'Office de l'Eau, ce guichet permettrait de simplifier et fluidifier les échanges entre les Communautés d'Agglomérations et le Comité des Financeurs.

Il pourrait intégrer un volet information agrégée du public sur les actions menées dans le cadre du Plan Eau Martinique et le niveau d'avancement des actions subventionnées.

Instruction des demandes de subvention : A compter du 01 janvier 2019, les demandes de subvention doivent être instruites collégialement par les membres du comité des financeurs.

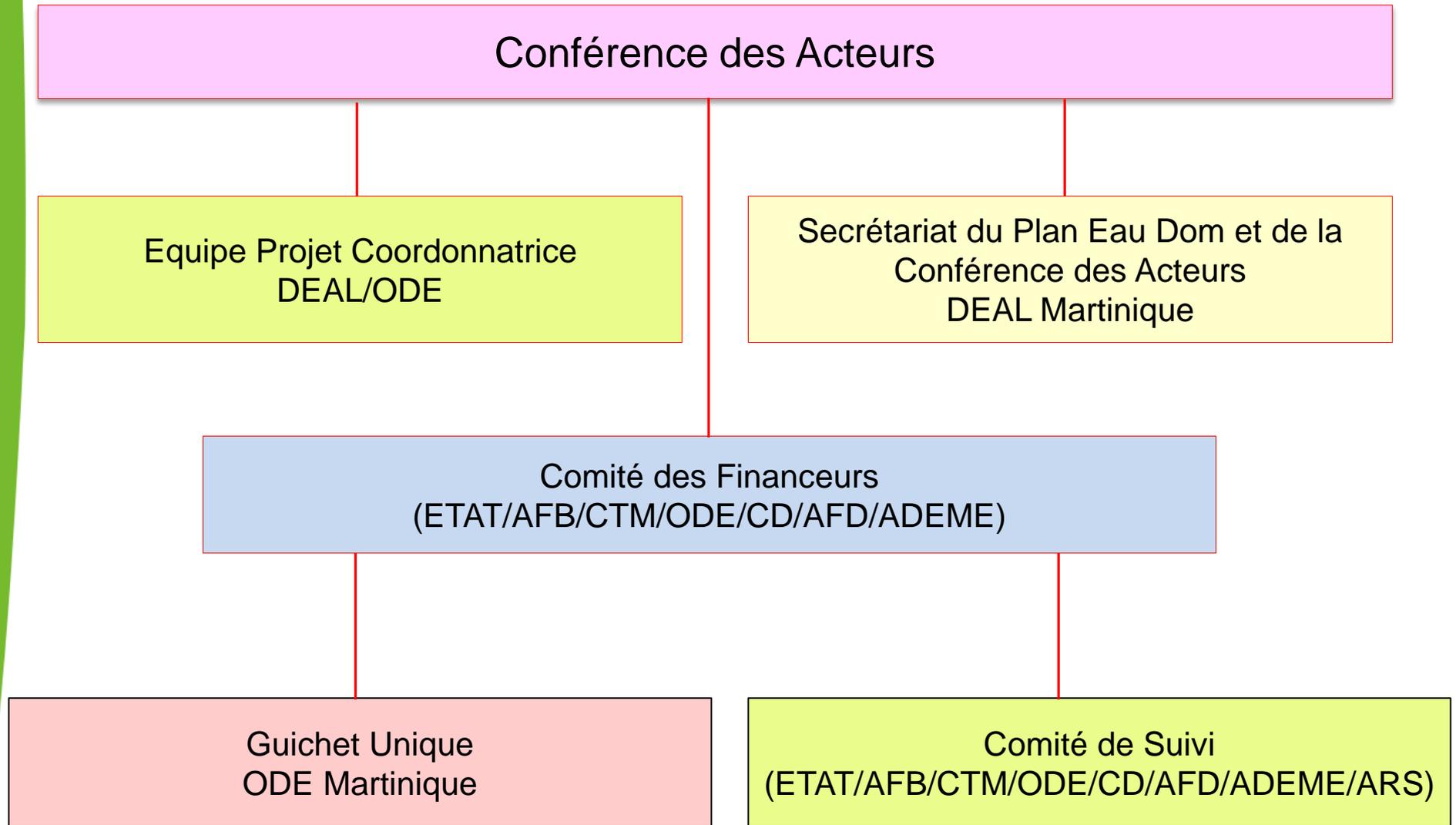
Il deviendra difficile d'accompagner les communautés d'agglomération qui n'auront pas mis en place de contrat de progrès.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

MARTINIQUE



Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

MARTINIQUE